

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

République et canton de Neuchâtel

Mise à ban

Vu l'apparition de foyers de loque américaine ; l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Le territoire communal de La Chaux-de-Fonds est mis à ban dans sa partie nord délimitée au sud par la route de la Cibourg, l'avenue Léopold-Robert et à l'ouest par le chemin de Pouillerel.

Sont en outre mis à ban les territoires communaux de Valangin, Coffrane, Boudevilliers, Fontaines, Fenin-Vilars-Saules-Engollon, Les Planchettes, Le Locle et Les Brenets.

Article 2. Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Neuchâtel, les 26 juillet et 8 août 1966.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
J.-P. Gobbo.

Le vétérinaire cantonal :
Dr Staehli.

Canton de Vaud

Mise sous séquestre

Les communes de Riex, du Mont-sur-Lausanne, Ballaigues, Trélex et le hameau des Bioux (Vallée de Joux) sont mis sous séquestre pour loque américaine.

L'inspecteur cantonal des ruchers :
G. Golay.

PROCÈS-VERBAL DE LA 90^e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR TENUE A LAUSANNE, LE 12 MARS 1965

(suite et fin)

9. Concours des ruchers.

Un projet du nouveau règlement a été soumis à l'examen des sections ; pour quelques membres, il renferme trop peu d'innovations. M. Chassot déclare que l'accent a été porté sur deux points

essentiels : la sélection des reines et le rendement dont il n'était pas tenu compte jusqu'ici. Il est difficile d'aller plus loin à cause de l'incidence financière. La compétence est laissée au CC pour mettre au point ce règlement. Question reprise au point 10.

10. *Propositions individuelles et divers, rapports des sections :*

Orbe : « Quelles nouveautés renferme le règlement proposé ? »

Bex : « Le prix du miel devrait être maintenu et... respecté. »

Les Alpes : « Les formules devraient être remises plus tôt aux sections. » Gros-de-Vaud : « Le nouveau règlement contient peu de différence avec l'ancien ; Le temps des médailles est révolu. »

Côte neuchâteloise : « Le nouveau règlement du concours est le reflet de l'ancien ; proposition de laisser de côté le concours jusqu'à ce que le projet de revision des statuts soit connu. » La Menthue : « La Centrale connaît de grosses difficultés dans l'écoulement du miel. »

Val-de-Ruz : « Chaque apiculteur doit respecter la distance avec les ruches existantes. »

Chaux-de-Fonds : « Le contrôle devrait être obligatoire pour tous. » Le CC étudiera ce point.

Côte neuchâteloise : « Le prix du miel devrait subir une augmentation. » Ce point doit être traité sur le plan suisse.

La Genevoise : « Le jeton de présence des membres du Comité central devrait être porté à 40 francs. »

M. Merminod souligne l'incidence financière de l'acceptation de cette proposition : les frais d'une séance seraient portés de 380 fr. à 500 francs. C'est aux délégués à se prononcer.

Sion : « Les commandes de sucre pourraient être assurées par la SAR. »

Conthey : « Les Genevois ont reçu 100 reines, les Valaisans 10 seulement. » M. Papilloud : « C'est la section qui a payé les reines. » Proposition retirée avec félicitations à Genève.

Monthey : « Relèvement du prix du miel. »

Val-d'Hérens : « Lutte plus intense contre les maladies et désinfection du matériel. »

Martigny : « Reprise du concours en 1966 déjà. »

Ajoie et Clos-du-Doubs : « Réorganisation du contrôle des miels. »

Glâne : « Intervenir pour une aide plus substantielle à l'apiculture. »

Le Lac : « Assurer un meilleur recrutement des jeunes. »

La SAR a du matériel de propagande à disposition des sections.

Broyarde : « Elle veut organiser un cours d'élevage ; une demande de subside avec budget est adressée au CC. La station des Verrières donne de bons résultats. »

Réponses groupées

Reprise de la discussion concernant le concours :

M. Bassin : « Il serait souhaitable de faire deux visites au lieu d'une, mais les frais seraient doublés. »

M. le président : « Voulons-nous le concours déjà en 1966 ? Faut-il laisser le soin de l'organiser aux fédérations ? »

M. Gobbo : « La Côte neuchâteloise a étudié le projet et le trouve applicable ; il ne faut pas surseoir. »

M. Buscarlet : « Le dernier concours a connu trop peu d'inscriptions. Il faudrait peut-être modifier le critérium sur un genre de certificats de capacité. »

M. Barbier : « Il ne faut plus s'attarder sur ce point ; il propose le renvoi à 1967. »

Le vote sur le règlement donne les résultats suivants : application du règlement en 1966 : 7 oui ; renvoi, forte majorité.

Vente de sucre : M. le président : la vente du sucre découlerait normalement des services de la SVAG à Gland.

M. Roulet, président de la Centrale estime cette proposition légitime.

Prix du miel : Pleins pouvoirs sont donnés aux délégués à la Fédération suisse pour discuter du prix du miel avec les délégués de la Suisse allemande et ceux de la Suisse italienne ; on doit arriver à fixer un prix suisse en tenant compte d'une moins-value pour certains miels.

M. Gobbo : Neuchâtel a augmenté ses prix de 1 fr. 20 et le miel s'est vendu. Dans la fixation du prix, on doit aussi tenir compte des frais de production qui ont augmenté.

Revision des statuts de la SAR : La commission désignée n'a pas encore remis son projet.

M. Sueur : la commission n'a pas voulu de précipitation ; elle a tenu quatre séances et le projet est prêt à être remis au CC qui l'examinera. Il sera discuté par les délégués en 1967.

Proposition de la Genevoise de porter le jeton de présence des membres du comité à 40 francs.

Cette proposition est adoptée par 23 oui contre 22 non. M. le président remercie tous ceux qui ont collaboré dans les différentes commissions et ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette belle assemblée.

Il remercie en particulier M. le pasteur Buscarlet qui a bien voulu accepter d'intéresser l'auditoire par une conférence avec projections sur le Congrès de Bucarest.

Le Congrès de 1968 aura lieu à Maryland, à 1300 km de notre pays ; l'inscription s'élèvera à 1900 francs.

M. Buscarlet nous entraîne par son langage élégant et vivant, par des clichés hauts en couleurs, vers un monde en plein essor et lumineux, ... mais nous laisse sous notre ciel maussade de mars. De vifs applaudissements remercient encore le brillant conférencier.

M. le président Bovey dit un dernier merci, souhaite à chacun un bon retour dans son foyer, et lève la séance à 17 h. 50.

Le secrétaire :
G. Chassot.

Le président :
R. Bovey.

Maladies des abeilles en juillet 1966

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Acariose					
<i>Vaud</i>					
Aubonne	Saint-George	1			
Loque américaine					
<i>Bâle-Campagne</i>			<i>Zurich</i>		
Waldenburg	Langenbruck	1	Zurich	Dietikon	1
<i>Berne</i>				Zurich	1
Berne	Niederscherli	1	<i>Fribourg</i>		
Berthoud	Wynigen	2	Sarine	Grolley	1
Trachselwald	Huttwil	6	Singine	Brünisried	1
	Weier i.E.	2		Giffers	1
Delémont	Ederswiler	1	Veveyse	Bossonnens	1
	Tiergarten, Vermes	2			
	Undervelier	1	<i>Neuchâtel</i>		
Porrentruy	Porrentruy	1	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
<i>Lucerne</i>				Les Bulles	1
Sursee	Neudorf	1	<i>Vaud</i>		
<i>Saint-Gall</i>			Aigle	Au Châtel-sur-Bex	1
Sargans	Sargans	1	Lausanne	Le Mont-sur-Lausanne	1
<i>Valais</i>			Lavaux	Grandvaux	1
Brigue	Blatten ob Naters	1	Orbe	Ballaigues	1
Loque européenne					
<i>Berne</i>			<i>Saint-Gall</i>		
Fraubrunnen	Bätterkinden	1	Sargans	Murg	1
	Münchenbuchsee	1		Wangs	2
Interlaken	Gidisdorf	1	<i>Uri</i>		
	Grindelwald	2	—	Meien	1
	Lauterbrunnen	2	<i>Valais</i>		
	Stechelberg	3	Sierre	Grimentz	1
Konolfingen	Schlosswil	1	Rarogne	Eisten/Blatten	1
Niedersimmental	Weissenburgberg	2		Wiler	1
Trachselwald	Huttwil	1	<i>Zurich</i>		
	Scharzenbachb/Huttwil	1	Zurich	Hongg/Zurich	1
Delémont	Tiergarten, Vermes	1	<i>Fribourg</i>		
<i>Grisons</i>			Veveyse	Au Crêt	1
Albula	Surava	1	<i>Neuchâtel</i>		
Heinzenberg	Masein	1	Val-de-Travers	Chez Rossels/Verrières	1
	Scharans	1			

Section apicole du Liebefeld

Vétérans de la SAR

9 vénérables collègues ont reçu, ce printemps, le traditionnel plateau d'étain **pour 50 ans d'activité**. Ce sont :

MM. Emile Pochon, La Tour-de-Trême ; Fernand de la Harpe, Morges ; Robert Fazan, Corseaux ; Georges Blanc, Brenles ; Emile Hirzig, Bressonnaz ; Oscar Bovay, Rolle ; Emile Moinat, Lavigny ; Fernand Gaschen, Prêles ; Emile Wegmuller, Lullier (GE).

Le gobelet **pour 35 ans** a été remis à 42 bénéficiaires :

MM. Henri Décrin, Grandvillard ; Hoirie A. Gachet, Pringy ; Henri Duc, Lully (FR) ; Eloi Joye, Mannens ; Nestor Pillonel, Seiry ; Adolphe Michel, Vesins ; Pierre Yerli, Cottens (FR) ; Joseph Müller, Cressier (FR) ; Alfred Cotting, Cressier (FR) ; Oscar Schick, Courgevans ; Odilon Baeriswyl, Courtepin ; Félix Progin, Misery ; Adolphe Chappot, Charrat ; Mme Angèle Rudaz, Vez ; MM. Marcelin Matthey, La Brévine ; Théodore Baillod, La Chaux-de-Fonds ; Charles Huguenin, Le Locle ; Pierre Pellaton, Les Sagnettes ; Mme Evelyne Gougler, Cressier (NE) ; Mlle Emmy Held, Saint-Blaise ; MM. Gaston Vonlanthen, Peseux ; Henri Porret, Fresens ; Ch. Genilloud, Cousset ; Mme Georges Chevalley, Palézieux ; Mme Théophile Vogt, Châtillens ; MM. Georges Golay, Cossonay ; Marcel Moret, Lausanne ; Eugène Ramelet, Nyon ; Jules Favre, Blonay ; Edouard Fellay, Bex ; Michel Trottet, Allaman ; Henri Meylan, Rolle ; Edward Debonneville, Gimel ; Otto Hänni, Nods ; René Houriet, Saint-Imier ; Adamir Piaget, Moutier ; Ch. Piffaretti, Tavannes ; François Seuret, Courrendlin ; Marcel Schneider, Courroux ; Adolphe Loriol, Porrentruy ; Arnold Laubscher, Miécourt ; Albert Scharer, Genève.

A tous ces vétérans, le comité de la SAR souhaite santé, bonheur et plaisir parmi leurs abeilles !

Le soussigné rappelle, en outre, aux présidents de sections, que les vétérans pour 1967 doivent lui être annoncés pour le *31 décembre 1966 au plus tard*.

Le préposé : *Ed. Bassin*, 1261 Marchissy.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Conseils aux débutants pour septembre 1966

Cet été 1966 ne l'a guère été que de nom jusqu'ici, les conditions atmosphériques n'ayant pratiquement pas changé. C'est un peu comme la douche écossaise : 1 ou 2 jours de température nor-